

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU/31144-20



COMMUNE DE  
WATERMAEL-BOITSFORT

## Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **rue de l'Elan 15**
- Identité du demandeur : **ELAN 15 A.C.P.**
- Nature de la demande : **remplacer le revêtement de façade du rez-de-chaussée, isoler la façade arrière et régulariser la profondeur du rez-de-chaussée**

Nature de l'activité principale : **Logement**

PRAS : **zone d'habitation à prédominance résidentielle**

permis de lotir L10: **logement (profondeur 13m)**

## Motifs principaux de l'enquête :

- **Art. 126§11 du COBAT : dérogation au permis de lotir en matière de profondeur**

L'enquête se déroule : du **25/01/2021** jusqu'au **08/02/2021** inclus

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

[https://urbanisme.irisnet.be/enquetes\\_publicues](https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicues)

**Le dossier est également consultable à l'administration communale :**

- au Service de l'Urbanisme **sur rendez-vous uniquement** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : [urbanisme@wb1170.brussels](mailto:urbanisme@wb1170.brussels)

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues uniquement sur rendez-vous à convenir par téléphone au 02/674.74.32 ou par e-mail : [urbanisme@wb1170.brussels](mailto:urbanisme@wb1170.brussels)

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :  
*Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme*  
*Place A. Gilson 1, à 1170 BRUXELLES* **au plus tard le 08/02/2021**
- par e-mail à l'adresse suivante : [enquetepublique@wb1170.brussels](mailto:enquetepublique@wb1170.brussels)
- Oralement, sur rendez-vous uniquement auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mardi 23 février 2021** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

**Seules ces personnes seront admises en commission de concertation.**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 18/01/2021

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE